

ENSEIGNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Le bilan d'une année de mise en place de projets et activités au service des élèves, des étudiants, mais aussi des enseignants et du personnel pédagogique.

SUPÉRIEUR

Introduction

Depuis 2020, de nombreuses mesures ont été prises pour faire face à la crise sanitaire provoquée par la Covid-19. Force est de constater qu'en 2021, la pandémie est restée au cœur de l'actualité internationale et nationale. La situation restant préoccupante et dans le but de diminuer la circulation du virus, les citoyens ont été invités à poursuivre leurs efforts tout au long de l'année. De ce fait, le Pôle académique de Bruxelles a également agencé ses initiatives en 2021. Il était en effet primordial pour le Pôle académique de Bruxelles de garantir la continuité de ses activités auprès des étudiants bruxellois, de les informer des divers soutiens mis à leur disposition et de poursuivre les projets entrepris avec ses partenaires ainsi qu'avec les acteurs de l'enseignement supérieur. De cette façon, la plupart des actions, organisées initialement en présentiel, ont été programmées à distance par le biais d'outils variés.

Le Pôle académique de Bruxelles a été mis en place par le Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et l'organisation académique des études. Il a été inauguré officiellement le 13 mars 2015. Le Pôle académique de Bruxelles constitue la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est en effet composé des 45 établissements d'enseignement supérieur francophones (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et institutions de promotion sociale).

Il constitue un lieu de coopération et de concertation pour les établissements d'enseignement supérieur situés dans la Région de Bruxelles-Capitale. A ce titre, les différentes institutions s'engagent à travailler conjointement. Elles tentent ainsi de répondre aux besoins et aux attentes de l'enseignement supérieur dans le but d'offrir des services de qualité aux étudiants en matière d'orientation, d'information, d'aide à la réussite et d'inclusion des personnes en situation de handicap.

De nombreuses initiatives, destinées prioritairement aux étudiants, mais visant également les enseignants-chercheurs, les conseillers pédagogiques, les services d'orientation et d'aide à la réussite ainsi que d'autres acteurs, ont été mises en œuvre durant l'année 2021.

Conformément à son Plan stratégique¹, le Pôle académique de Bruxelles a défini cinq axes d'actions.

- 1) L'information et l'orientation des études ;
- 2) L'accès aux études et l'aide à la réussite ;
- 3) L'enseignement supérieur inclusif ;
- 4) L'internationalisation de l'enseignement supérieur bruxellois ;
- 5) La collaboration interinstitutionnelle.

¹ Le premier Plan stratégique du Pôle a été approuvé par l'Assemblée générale du Pôle du 11 décembre 2014, la seconde l'a été le 3 juillet 2020.

Les trois premières lignes, étant jugées prioritaires, sont détaillées dans le présent rapport d'activités. Sans prétendre à l'exhaustivité, il vise à donner un aperçu des projets mis en œuvre en 2021 par le Pôle académique de Bruxelles ainsi que ses actions futures.

Une version numérique synthétique de ce document est disponible sur le site internet du Pôle (<http://www.polecabruxelles.be/>).

Bonne lecture à toutes et tous !

1. Cadre institutionnel

Constitué de quatre parties, ce premier chapitre expose les aspects institutionnels du Pôle académique de Bruxelles.

- 1) Les établissements membres : ancrage institutionnel ;
- 2) Les instances : fonctionnement des organes, nombre de rencontres et thématiques suivies ;
- 3) La gestion : répartition des pouvoirs et état de la situation du personnel ;
- 4) Le bilan financier : comptabilité du Pôle.

1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles

Le Pôle académique de Bruxelles représente les établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale. Il se compose de 45 institutions, réparties de la manière suivante entre les différents types d'enseignement.

- 1) Trois universités ;
- 2) Huit hautes écoles ;
- 3) Huit écoles supérieures des arts ;
- 4) Vingt-six établissements de promotion sociale.

La composition complète est reprise à l'annexe 11.1.

1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles

A l'instar de toute ASBL², le Pôle académique de Bruxelles est constitué de plusieurs instances.

1.2.1. Assemblée générale

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles est composée de tous les membres du Pôle issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale et de six membres invités représentant notamment le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité compétente.

La composition de l'Assemblée générale est reprise à l'annexe 11.2.

En 2021, l'Assemblée générale s'est réunie le 12 février, le 5 mars, le 15 octobre et le 10 décembre.

² Association sans but lucratif.

Afin de limiter la durée des réunions et de ne pas dédoubler les débats relatifs à des dossiers communs, ces séances se sont tenues conjointement avec celles du Conseil d'administration.

Durant ces réunions, l'Assemblée générale a pris acte de la démission de certains membres et a approuvé de nouvelles nominations. Cette instance a validé notamment le Rapport d'activités 2020, les comptes et le bilan 2020, le budget ajusté de l'année 2021.

1.2.2. Conseil d'administration

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes. L'article 10 de son Règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres. Les sièges dédiés aux établissements d'enseignement supérieur sont distribués en tenant compte de la proportion de leurs diplômés respectifs.

- 1) Huit représentants des universités ;
- 2) Huit représentants des hautes écoles ;
- 3) Un représentant des écoles supérieures des arts ;
- 4) Un représentant des établissements de promotion sociale ;
- 5) Six représentants des étudiants ;
- 6) Six représentants du personnel.

Des invités permanents font également partie du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles. Il s'agit notamment d'autres représentants des institutions, ainsi que du Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

Sa composition est détaillée à l'annexe 11.3.

Le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités, ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école. Ce dernier est désigné par le Conseil d'administration pour une période de deux ans, sur proposition des autorités des hautes écoles. Le siège de ces établissements doit être situé en Région de Bruxelles-Capitale.

En date du 31 décembre 2021, les trois co-Présidents du Pôle académique de Bruxelles sont Annemie Schaus, Pierre Jadoul et Pierre Smets.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respective des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale. En outre, un Secrétaire est désigné parmi les directions des hautes écoles et un Trésorier est nommé par et parmi les administrateurs représentant l'Université libre de Bruxelles (ULB) au Conseil d'administration. Ensemble, ils constituent le Bureau du Pôle académique de Bruxelles.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Pôle, leur désignation a lieu tous les deux ans.

Durant l'année 2021, quatre séances du Conseil d'administration se sont tenues : le 5 mars, le 2 juillet, le 15 octobre et le 10 décembre.

Afin de promouvoir toutes formes de collaboration entre les institutions, diverses thématiques ont été évoquées au sein du Conseil d'administration. Outre celles rapportées dans les axes d'actions présentés dans ce document, d'autres dossiers ont été discutés au sein du Conseil d'administration, dont notamment : le partenariat avec l'Association de solidarité étudiante en Belgique (ASEB) et la Plateforme logement étudiant (PLE), le projet de procédure de financement des projets du Pôle et le suivi du projet d'aide psychosociale à destination des étudiants (fonds fédéral).

1.2.3. Bureau

Conformément à l'article 27 des Statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé, au sein du Conseil d'administration, un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier.

Suite à la réunion du Bureau du 3 mars 2016, les Présidents des Comités d'accompagnement (CoDaC pour l'axe lié à l'accès aux études et l'aide à la réussite et CAIOR pour l'axe lié à l'information et l'orientation) assistent aux séances du Bureau en qualité d'invités permanents.

Sa composition est reprise à l'annexe 11.4.

Les membres du Bureau préparent les dossiers du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale.

Durant l'année 2021, cinq réunions ont eu lieu : le 11 février, le 17 juin, le 1^{er} septembre, le 23 septembre et le 12 novembre.

1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles

La gestion du Pôle académique de Bruxelles est confiée au Conseil d'administration, assisté par le Bureau.

Sur la base de la dotation annuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ainsi que du financement extraordinaire relatif à l'aide à la transition entre les enseignements secondaire et supérieur, quatre chargés de mission et une personne assurant le secrétariat des instances collaborent au sein de l'ASBL. Une assistante administrative apporte un soutien direct aux chargés de mission dans leurs tâches quotidiennes.

Grâce à un financement extérieur (point 3.5), trois conseillères en études supérieures (CES) ont également été engagées par le Pôle afin d'œuvrer au sein de la Cité des métiers de Bruxelles (CDM). Elles contribuent ainsi à l'information et à la sensibilisation aux études supérieures.

1.3.1. Etat de la situation du personnel

L'année 2021 a été marquée par d'importants changements au sein de l'équipe.

Monique Sousa Matias (0,5 ETP³) remplit la fonction de secrétaire administrative du Pôle académique de Bruxelles. Samara Hussain (0,5 ETP) est assistante administrative du Pôle.

Outre l'aspect administratif, quatre attachés, membres des Comités d'accompagnement, sont en charge de mener à bien les objectifs principaux du Pôle, tels que définis dans le Plan stratégique.

- 1) Adriano Leite (1 ETP)⁴, chargé de communication et de l'information ;
- 2) Isabelle Alen (0,5 ETP), chargée de mission en orientation ;
- 3) Stéphanie Delneste (0,5 ETP), chargée de mission pédagogique pour la transition secondaire – supérieur ;
- 4) Caroline Scheepers (1 ETP), chargée de mission pour l'axe relatif à l'accès aux études et l'aide à la réussite (Centre de Didactique).

Ces deux dernières ont quitté le Pôle respectivement en septembre et octobre 2021.

Corinne Duckstein, Présidente du CAIOR, coordonne la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles et veille à son intégration dans les missions d'information et d'orientation définies par le Pôle (0,2 ETP).

Pour ce faire, trois conseillères en études supérieures (3 ETP), Céline Bonnet, Amandine Philips et Elise Peltier, sont détachées du Pôle académique de Bruxelles à la Cité des métiers de Bruxelles. Elise Peltier a rejoint l'équipe en mars 2021. Gino Amoussou, formé en gestion culturelle, a été chargé de la communication des activités menées par les CES au sein de la CDM en mai 2021 et ce pendant trois mois⁵.

Frédéric Ernould (0,2 ETP), employé au Département de l'administration financière de l'ULB, assure le support au niveau de la comptabilité et du secrétariat social, sous la supervision de Kamel Daoud, Trésorier du Pôle.

En outre, une chargée de mission pour le projet ReStart a été engagée en octobre 2021, Joanne Content (0,5 ETP)⁶.

1.4 Bilan financier

Les comptes du Pôle académique de Bruxelles pour l'exercice 2021 ont été approuvés le 18 mars 2022 par l'Assemblée générale du Pôle (annexe 11.10). Les comptes 2021 reprennent,

³ Equivalent temps plein.

⁴ En 2021, Adriano Leite a réduit sa charge de travail (0,75 ETP) pour convenance personnelle.

⁵ Contrat de remplacement de congé maladie de Céline Bonnet.

⁶ Joanne Content a été engagée pour une période d'un an (contrat à durée déterminée).

d'une part, les activités financées par la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, celles prises en charge par des subventions extérieures.

Par ailleurs, le Pôle a bénéficié de deux subsides. L'un de la part d'Actiris pour les projets Plateforme d'information et d'orientation sur les études supérieures (160.80 euros) et l'autre du SPF Santé publique (133.857 euros) pour les mesures temporaires concernant la santé mentale des étudiants.

Les recettes correspondent au subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), à savoir 389.400 euros. Elles sont légèrement inférieures par rapport à l'estimation du budget ajusté 2021. Les dépenses (379.856 euros) le sont également. Les comptes se clôturent par un boni de 6.412 euros.

2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur

Le Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur a pour mission, en vertu de l'article 148 du Décret du 7 novembre 2013, de conseiller, de former et d'encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année, ainsi que de mettre en place des dispositifs pour soutenir l'accès aux études supérieures et l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Centre de Didactique initie des recherches scientifiques, des formations et des services à la collectivité.

En 2021, la mise en œuvre de ces objectifs a été assurée par la chargée de mission et coordinatrice du Centre de Didactique, Caroline Scheepers, en collaboration avec Stéphanie Delneste, chargée de mission pédagogique pour la transition secondaire-supérieur. Les chargées de mission ont été secondées par Samara Hussain, assistante administrative, affectée à quart-temps pour l'axe accès aux études et aide à la réussite.

2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite

Pour renforcer la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite, un Comité d'accompagnement (CoDaC) a été créé par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles le 12 mai 2015. Il est composé d'un représentant de chaque type d'enseignement. Sa composition est détaillée à l'annexe 11.7. La présidence du Comité a été assurée en 2021 par Nadine Postiaux, Vice-Rectrice à l'enseignement et à la qualité de l'ULB.

Ce Comité échange dans un esprit constructif sur la base de l'expérience de ses membres. Il assure également le suivi des projets des deux chargées de mission. Le CoDaC émet des avis concernant les analyses effectuées, les dispositifs d'aide à la réussite, ainsi que sur la mise en place d'activités communes.

Durant l'année 2021, trois réunions se sont tenues les 20 janvier, 7 mai et 7 septembre.

2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite

En 2021, divers projets ont été menés dans le domaine de l'accès aux études supérieures et de l'aide à la réussite. Certains concernent la recherche, d'autres la formation et les services offerts à la collectivité. Ce chapitre sera structuré autour de ces trois points.

2.2.1. La recherche

2.2.1.1 La publication des actes de la 4^e journée scientifique du Centre de Didactique

Un ouvrage, intitulé « Former à l'écrit, former par l'écrit dans le supérieur », a été édité par De Boeck dans le cadre de la 4^e Journée scientifique du Centre de Didactique (5 décembre 2019). La publication des actes de la Journée est apparue le 14 avril 2021. Elle compte 332 pages. Un premier tirage de 900 exemplaires a été réalisé. Chaque institution

membre du Pôle a reçu gratuitement deux exemplaires. De Boeck a envoyé une copie à chaque contributeur, ainsi qu'à dix enseignants-chercheurs belges ou étrangers susceptibles de relayer l'ouvrage dans leurs réseaux.

Deux recensions de l'ouvrage sont prévues, l'une pour *La Lettre de l' Association internationale de Recherche en Didactique du Français* et une autre pour la *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, de l'Association internationale de Pédagogie universitaire.

En outre, Véronique Thyberghien a consacré un dossier à la parution du livre dans l'émission Tendances 1^{re}, diffusée sur les ondes de La Première (RTBF⁷) le 4 juin 2021.

2.2.1.2 La 6e Journée scientifique

Le titre de la 6^e Journée scientifique était : « La métacognition : pour réguler ses apprentissages et son enseignement ». La journée s'est tenue le 3 décembre 2021. Elle aurait dû avoir lieu à la Haute Ecole Léonard de Vinci, mais en raison du contexte sanitaire, elle s'est tenue à distance.

Un peu plus de 100 personnes se sont inscrites à cette journée, environ 90 étaient effectivement connectées, au fil de la matinée. Plusieurs sessions ont eu lieu. La session 1 a accueilli une quarantaine de personnes, la 2 une vingtaine et la 3 une dizaine.

Toutes les interventions sont disponibles en vidéo sur le site internet du Pôle : <https://www.polecabruxelles.be/centre-de-didactique/projets-de-recherche-scientifique/journee-scientifique-2021/>.

2.2.1.3 La recherche HELangue écrit : une recherche appliquée interinstitutionnelle sur les pratiques langagières écrites des étudiants des hautes écoles

Ce projet de recherche mobilisant et fédérant les hautes écoles du Pôle académique de Bruxelles a obtenu en juin 2020 un financement à hauteur de 212.500 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Six hautes écoles ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée par le Pôle, à savoir : la Haute école Bruxelles-Brabant (HE2B), la Haute école Lucia de Brouckère, la Haute école Francisco Ferrer, la Haute école Galilée, la Haute école Léonard de Vinci et l'EPHEC. En outre, Karine Dejean (Professeure en Sciences de l'Éducation – Université Saint-Louis – Bruxelles), Philippe Hambye (Professeur en Linguistique – UCL⁸) et Marie-Christine Pollet (Professeure en Linguistique et en Didactique – ULB) ont accepté d'être partenaires scientifiques de ce projet.

Le projet de recherche HELangue a été conçu pour créer un outil visant à recenser, à analyser et à étayer les pratiques langagières des étudiants des hautes écoles, toutes catégories confondues : économique, pédagogique, paramédical, technique, social, agronomie, arts appliqués.

En définitive, cette recherche appliquée vise la création de modules de formation visant à soutenir les pratiques langagières des étudiants des hautes écoles. A la fin du projet, tous les

⁷ Radio Télévision Belge Francophone.

⁸ Université catholique de Louvain.

étudiants et les enseignants bruxellois, plus particulièrement aux 32.000 étudiants des hautes écoles, pourront avoir accès aux ressources qui seront rendues disponibles sur le site du Pôle académique de Bruxelles.

Le 17 novembre 2021, une journée de partage a été organisée à la HE2B. La matinée a été consacrée à des conférences plénières, qui ont permis aux enseignants-chercheurs de rendre compte des travaux réalisés depuis septembre 2020. Quant à l'après-midi, elle a été dévolue à des tables rondes, susceptibles d'étayer les débats avec les enseignants-chercheurs du Pôle académique de Bruxelles et avec les professionnels (maîtres de stage, recruteurs, etc.). Cette journée a permis simultanément de diffuser les résultats et d'alimenter les données empiriques. Cinquante-cinq personnes étaient inscrites.

Les vidéos et les diapositives des conférences plénières sont publiées sur le site Web du Pôle : <https://www.polecabruxelles.be/centre-de-didactique/projet-helangue/journee-de-partage-helangue-2021/>.

2.2.1.4 Les publications

Plusieurs publications ont été réalisées en 2021 ou sont en cours de préparation.

Une liste des références de chacune d'entre elles se situe à l'annexe 11.11.

2.2.2. La formation

Plusieurs projets de formation ont été planifiés et organisés pour l'année 2021 à destination des élèves, des étudiants et des enseignants, du secondaire comme du supérieur.

2.2.2.1 Une formation pour les étudiants en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles

Depuis l'automne 2019, une collaboration récurrente s'est mise en place entre le Centre de Didactique du Pôle et le CPAS⁹ de la Ville de Bruxelles. Collaborer avec le CPAS permet de viser une population par définition précarisée, fragilisée, qu'il s'agisse d'élèves ou d'étudiants, issus de toutes les formes d'enseignement secondaire ou supérieur, fréquentant des établissements de tous les réseaux.

Ce partenariat s'est concrétisé par l'organisation de plusieurs cycles d'ateliers méthodologiques destinés aux étudiants inscrits dans une institution membre du Pôle. En 2021, les séances ont eu lieu à distance aux mois de mars et juin. Ils ont été pris en charge par les chargées de mission du Pôle, mais également par des formateurs enseignant dans un établissement membre du Pôle. Les ateliers rencontrent un grand succès auprès des acteurs concernés (étudiants, parents d'étudiants, formateurs, interlocuteurs du CPAS) et le nombre d'inscrits n'a jamais cessé de croître (plus de 300 inscriptions par session). En 2021, ce sont 270 étudiants qui ont participé aux ateliers méthodologiques.

Par ailleurs, des ateliers virtuels destinés aux élèves de rhétorique dans le cadre d'une formation intitulée « En route vers les études supérieures » ont été organisés. Ils se sont tenus les 28 et 29 juin 2021. Une dizaine d'élèves étaient connectés.

⁹ Centre public d'action sociale.

2.2.2.2 Un séminaire sur la métacognition pour les personnes chargées de l'aide à la réussite

Le principe est de coupler la journée scientifique et un séminaire de formation pour les personnes en charge de l'aide à la réussite dans les 45 établissements membres du Pôle. L'idée est de profiter de l'intervention lors de la journée scientifique d'un expert pour approfondir avec les responsables de l'aide à la réussite la problématique de la journée scientifique.

Un séminaire a donc été organisé la veille de la 6^e journée scientifique. Il a abordé de façon concrète et pratique ces interrogations centrales : comment soutenir les pratiques métacognitives de nos étudiants afin de soutenir leur réussite ? Comment les aider à autoréguler leurs apprentissages ? Jean-Louis Berger, Professeur ordinaire à l'Université de Fribourg, a été l'intervenant invité pour l'occasion.

Le séminaire devait avoir lieu à l'EPFC le 2 décembre 2021. En raison de la situation sanitaire, il a été programmé à distance.

Au terme de la formation, le Pôle a offert à chaque participant un exemplaire de deux ouvrages co-écrits par le Professeur Jean-Louis Berger.

2.2.2.3 Des modules de formation sur l'enseignement à distance

La crise sanitaire a obligé les enseignants à passer à un enseignement à distance massif, pour lequel peu étaient véritablement préparés. Le Pôle à travers son Centre de Didactique a proposé un cycle de formations à ce sujet. Deux modules de formation ont été pris en charge par Sylviane Bachy, responsable du Service d'Accompagnement des apprentissages de l'ULB. Ils se sont tenus en distanciel en février et avril 2021.

Le premier s'intitulait « Evaluer en ligne : obstacles et opportunités ». Le public cible était les enseignants et les conseillers pédagogiques du Pôle. Le second dont le titre était : « Compétences numériques à l'entrée de l'enseignement supérieur, sources d'inégalités entre les étudiants » était à destination des membres et des responsables des Services d'aide à la réussite.

2.2.2.4 Les réseaux de partages de pratiques

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19, la fréquence de rencontres des groupes de partage, tant le groupe Bruscat que le Bruxsar, a été perturbée.

Le réseau Bruscat réunit les personnes des universités en charge de l'aide à la réussite et de l'accompagnement des étudiants. Différents documents ont été partagés (par voie électronique) pour soutenir les missions des enseignants universitaires durant le confinement, qu'il s'agisse de l'enseignement ou de l'évaluation à distance. Par ailleurs, le groupe a été informé des différents projets liés au Centre de Didactique. Le réseau Bruscat s'est réuni le 11 octobre 2021. Les collègues de l'ULB, de l'Université Saint-Louis – Bruxelles et de l'UCLouvain ont pu échanger durant plus de deux heures à propos des dispositifs mis en place durant le confinement.

Quant au réseau Bruxsar, coordonné cette fois par Bernard Janssens (HE2B), il existe depuis vingt ans et est constitué des responsables des Services d'aide à la réussite des diverses hautes écoles bruxelloises. Le groupe s'est réuni pour la dernière fois le 24 janvier 2020 à l'EPFC et ne souhaitait pas organiser de réunions virtuelles.

Dans le courant de l'année, des contacts ont été pris avec l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) pour renforcer la communication entre la Commission d'aide à la réussite de l'ARES et le Pôle académique de Bruxelles. Des propositions concrètes de concertations ont été formulées par l'ARES : deux réunions ont été organisées le 17 novembre 2020 et le 11 mai 2021.

Enfin, des interlocuteurs des Ecoles supérieures des arts du Pôle avaient émis par le passé le souhait que soient davantage prises en compte et discutées les problématiques qui leur sont propres. Il a été proposé de créer un groupe de partage de pratiques à l'image de Bruxsar et de Brusag, mais ce projet ne s'est pas concrétisé jusqu'à présent.

2.2.3. Les services à la collectivité

2.2.3.1 Le tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissements de promotion sociale

Depuis décembre 2018, les autorités du Pôle académique de Bruxelles ont décidé d'octroyer un budget pérenne de 15.000 euros pour financer le tutorat dans les écoles supérieures des arts (ESA) et les établissements de promotion sociale (EPS).

En janvier 2021, tous les interlocuteurs ont été contactés pour qu'ils puissent adresser leurs demandes de financement pour l'année 2021. Globalement, les demandes de financement ont augmenté et l'utilisation du budget est en hausse comparé à l'année précédente.

Plus de 1.120 heures de tutorat ont été prises en charge par 120 tuteurs. 220 tutorés ont participé au projet.

Le 11 octobre 2021, les responsables du tutorat dans les ESA et les EPS ont été réunis au Pôle. Différents sujets ont été discutés : le bilan financier et pédagogique, la formation des tuteurs, les améliorations à apporter au dispositif.

3. Information sur les études et l'aide à l'orientation

L'une des missions prioritaires du Pôle académique de Bruxelles est d'assurer l'information et l'orientation des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur au sujet de l'offre d'études dispensées par ses établissements membres.

Dès lors, des projets et des activités en matière d'information et d'orientation sont mis en œuvre afin de proposer des outils au public cible et de mutualiser des pratiques avec les institutions membres.

La réalisation des objectifs liés à l'information et à l'orientation a été assurée en 2021 par Isabelle Alen et Adriano Leite ainsi que par les trois conseillères en études supérieures, à savoir Céline Bonnet, Amandine Philips et Elise Peltier. Ces dernières ont la mission d'offrir un service d'information de première ligne au sein de la Cité des métiers de Bruxelles. Corinne Duckstein, en qualité de coordinatrice, contribue au développement de la Plateforme d'information sur les études supérieures et au pilotage de l'équipe mise en place. Enfin, Samara Hussain apporte un soutien administratif pour l'axe *information et orientation*.

3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)

La réalisation d'actions dans le domaine de l'information et de l'orientation des études s'appuie sur l'expertise du Comité d'accompagnement dénommé CAIOR. Chaque type d'enseignement y est représenté, ce qui permet de tenir compte des contraintes et des objectifs spécifiques lors des discussions du Comité. Corinne Duckstein, responsable du Service InfOR-études à l'ULB est la Présidente du CAIOR.

Sa composition est détaillée en annexe 11.8.

Ses réflexions portent sur les questions relatives à l'information sur les études et à l'orientation (y compris la réorientation) ainsi que sur la communication du Pôle. Créé par le Bureau du Pôle du 12 mai 2015, son travail s'articule sur les lignes directrices qui suivent.

- Participer à la définition, à la réalisation et à la visibilité des activités en matière de communication, d'information et d'orientation sur les études ;
- Développer des activités et des outils permettant de soutenir les activités d'information et d'orientation des 45 établissements membres du Pôle (complémentarité) ;
- Faciliter leur mise en œuvre au sein des établissements du Pôle ;
- Assurer l'échange de bonnes pratiques.

En 2021, le CAIOR s'est réuni cinq fois : les 14 janvier, 18 mars, 20 mai, 9 septembre et 22 octobre.

Il a soutenu les projets évoqués ci-après.

3.2 2^e édition du Concours « Etudier à Bruxelles »

Le thème de la 2^e édition du concours « Etudier à Bruxelles » était « Mes études à Bruxelles masquées par la pandémie ». Le lancement officiel du concours était le 1^{er} avril 2021.

Cet évènement artistique (photos et vidéos) s'adresse tant aux élèves du 3^e degré du secondaire qu'aux étudiants du supérieur. Il vise à créer des liens entre les enseignements secondaire et supérieur bruxellois. L'objectif du concours est de mobiliser et sensibiliser le public cible vivant dans une ville cosmopolite comme Bruxelles ainsi que de faire la promotion de l'offre d'études proposées par les institutions membres du Pôle.

La promotion du concours a été assurée notamment à l'aide des réseaux sociaux. A la suite de la publication du projet, 20 productions - 17 photos et trois vidéos - ont été réceptionnées. Le jury composé d'enseignants issus des hautes écoles et de membres du CAIOR a sélectionné les vainqueurs. Trois prix ont été attribués aux lauréats, à savoir la meilleure photo, la meilleure vidéo et le coup de cœur du jury.

La remise des prix du concours « Etudier à Bruxelles » a eu lieu le 30 septembre 2021 à l'Institut d'Etudes européennes de l'ULB. La cérémonie a été un moment de partage et de convivialité avec les participants et leurs parents.

Ce concours, initialement prévu tous les deux ans, pourrait être à l'avenir programmé annuellement.

3.3 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP)

Afin de promouvoir l'offre de formations des 45 institutions d'enseignement supérieur du Pôle ainsi que le logement à Bruxelles, le Pôle a participé aux salons d'information sur les études (SIEP) 2021-2022.

Une première ligne d'information est ainsi offerte au public, lui permettant de s'orienter vers les établissements proposant les études recherchées et de prendre connaissance du rôle du Pôle académique sur la scène de l'enseignement supérieur bruxellois. Le Pôle académique de Bruxelles renseigne sur les établissements présents aux salons, mais informe également sur ceux qui ne disposent pas d'un stand, à l'instar des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

Le salon SIEP de Bruxelles s'est déroulé en présentiel les 26 et 27 novembre 2021. Une formule hybride a été proposée par les organisateurs.. Deux ateliers en ligne à destination des élèves et des parents ont été organisés par le Pôle : « Clés pour décoder l'enseignement » et « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ». Une dizaine de personnes y ont participé.

Par ailleurs, l'équipe du Pôle a répondu à 349 demandes d'information et de conseil.

Au regard de la situation sanitaire, les autres salons prévus en 2021 par le SIEP ont été annulés. Les organisateurs ont programmé un salon à distance pendant quatre jours à la fin du mois d'avril 2021. Le Pôle n'a pas participé à ce projet virtuel.

3.4 Les projets spécifiques développés en matière d'orientation

3.4.1 Guide d'aide au(x) choix d'études

Le Guide au(x) choix d'études a pour vocation d'aider l'élève du secondaire à mener une réflexion approfondie sur la future orientation de ses études supérieures. Ce Guide propose à la fois des informations sur la structure de l'enseignement supérieur, mais également des pistes concrètes pour aider l'élève à structurer les informations et in fine à construire sa réflexion sur le choix de ses études.

En 2021, suite à une évaluation effectuée par les utilisateurs, quelques modifications ont été apportées à l'outil. Une réédition du Guide a été effectuée. 7.000 exemplaires du Guide ont été adressés aux écoles secondaires ainsi qu'à certains acteurs travaillant avec le public cible (CPAS, CPMS¹⁰, etc.). Un dossier pédagogique accompagnait cet envoi. Afin d'en assurer le bon suivi, un contact a été effectué avec chaque établissement ayant commandé les documents. Une évaluation du Guide est organisée à la fin de chaque année scolaire avec les professeurs et éducateurs qui ont accompagné les élèves dans l'exploitation du Guide.

Par ailleurs, dans le cadre du groupe « Orientation tout au long de la vie » (OTLAV) (point 3.4.3), une proposition d'élargir le périmètre de diffusion de l'outil a été suggérée par les experts du groupe.

3.4.2 Ateliers « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? »

L'atelier « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? » est destiné à informer les parents et les élèves sur la structure de l'enseignement supérieur et à contribuer à la réflexion et aux débats en famille autour du choix d'études.

Cet atelier a été organisé en 2021, les 22 et 24 avril, le 19 mai, les 3 et 17 juin respectivement en collaboration avec l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC), la Fédération de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), le CPAS de la Ville de Bruxelles, la Cité des métiers de Bruxelles et avec Infor jeunes Bruxelles.

3.4.3 Participation du Pôle académique au Groupe OTLAV

Un groupe de travail mandaté par quatre Cabinets du Gouvernement¹¹ a été constitué. Il a pour mission de réfléchir à un dispositif unique « d'orientation tout au long de la vie ». Un rapport en matière d'enseignement, de formation et d'emploi (« l'éducation orientée vers l'emploi ») a été présenté fin novembre 2020 à la Région wallonne, la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce rapport est le fruit de nombreux échanges entre les différents acteurs de l'orientation (Forem¹², IBEFE Bruxelles¹³, universités, Actiris, Cité des métiers de Bruxelles, etc.).

Dès janvier 2021, un comité de pilotage a été créé et trois groupes de travail ont été constitués.

¹⁰ Centres psycho-médico-sociaux.

¹¹ La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne

¹² Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi.

¹³ Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi.

Le premier s'est attelé à la rédaction d'une Charte de l'orientation applicable à l'ensemble des acteurs de l'orientation tout au long de la vie. Le deuxième a porté sur le portail d'informations. Et le troisième a permis de préparer la programmation du Fonds social européen (FSE+) ainsi que de soutenir et de valider les projets proposés dans le cadre d'un portefeuille de projets porté par les acteurs du réseau.

Mandatée par le Bureau, Isabelle Alen a représenté le Pôle académique de Bruxelles dans les groupes de travail « charte » et « FSE¹⁴ ».

Plus de 40 projets en lien avec l'orientation ont été réceptionnés. Le Pôle académique de Bruxelles en a proposé deux : une semaine préparatoire pour les élèves du secondaire grâce au « Guide au(x) choix d'études » ainsi qu'une aide aux étudiants en situation de décrochage. Ce dernier serait proposé en collaboration avec la Plateforme d'information sur les études supérieures. Un portefeuille de projets sera remis au Fonds social européen début 2022.

3.4.4 La formation à l'Institut de la Formation en Cours de Carrière

Les 21 janvier et 22 février 2021, la formation intitulée « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? » a été programmée. Celle-ci a été organisée à distance. Les deux séances ont réuni environ 10 personnes, des enseignants, mais également des personnes travaillant au sein des CPAS.

3.5 Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles

Sur les 45 établissements du Pôle académique de Bruxelles, moins d'un tiers dispose d'un service d'orientation ou d'information sur les études. Il était donc important de renforcer l'offre proposée au public bruxellois en créant un nouveau dispositif d'information et d'aide au(x) choix d'études.

Dès lors, à l'initiative du Pôle académique de Bruxelles, une plateforme d'information sur les études supérieures (PIES) a été mise en place au sein de la Cité des métiers de Bruxelles (CDM) à la fin de l'année 2017¹⁵. Celle-ci vise essentiellement à offrir un ensemble de services d'information et d'orientation de première ligne, en collaborant d'une part avec les institutions membres du Pôle et d'autre part avec les autres partenaires présents à la CDM.

La présence d'une équipe de Conseillères en études supérieures (CES) du Pôle au sein de la CDM permet d'offrir un panel d'activités :

- Développées selon trois axes :
 - Sensibilisation aux études supérieures ;
 - Orientation – aide aux choix d'études ;

¹⁴ Fonds social européen.

¹⁵ Depuis octobre 2020, le Comité de gestion d'Actiris a décidé d'octroyer un budget annuel de 200.000 euros permettant de pérenniser le financement de la PIES, à savoir : un total de 3 ETP pour les CES et 0,2 ETP pour la coordination des activités.

- Information sur les études supérieures (cursus, conditions d'accès, débouchés, aides possibles, etc.).
- Portant sur trois missions distinctes :
 - Rôle de conseil – entretiens individuels ;
 - Conception et animation d'activités collectives ;
 - Développement de l'espace documentaire, en ce compris la rédaction d'articles.
- S'adressant à un public varié, et prioritairement aux :
 - Elèves du secondaire ;
 - Etudiants de l'enseignement supérieur ;
 - Adultes en reprise d'études ou en reconversion professionnelle.

Le Pôle académique de Bruxelles est un « partenaire de premier cercle » de la CDM, il est représenté dans le Comité partenarial par Corinne Duckstein.

3.5.1 Les projets spécifiques de la Plateforme d'information sur les études supérieures

En 2021, au niveau du conseil individuel, un total de 721 demandes ont été traitées sous différentes formes : 353 en présentiel et 368 via vidéoconférence, courrier électronique, appel téléphonique, *Facebook / Miti*¹⁶.

De plus, 80 activités collectives ont été programmées, avec un total de 1.294 participants. Parmi ces 80 activités, 25 ont été organisées en présentiel et 55 se sont déroulées de manière virtuelle :

- 16 ateliers en support à l'utilisation du « Guide au(x) choix d'études » : ces ateliers ont été co-animés avec la chargée de mission en orientation du Pôle académique de Bruxelles. Ces séances portent sur les points d'attention importants quant au futur métier d'étudiant ainsi qu'aux éléments devant être intégrés dans les réflexions pour construire un choix d'études. Ils ont permis de faciliter l'exploitation du « Guide au(x) choix d'études » durant la période de la pandémie par les enseignants.
- 31 ateliers « Clés pour décoder l'enseignement supérieur » : l'objectif de cet atelier est de créer un moment d'échanges au cours duquel les participants découvrent le système d'enseignement supérieur francophone belge. Ils sont ainsi sensibilisés aux possibilités d'études existantes. Cet atelier permet également de déconstruire les préjugés sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur, sur son accessibilité, ainsi que sur le contenu des filières.
- 4 ateliers « Fin de secondaires et après ... ? » : cette animation vise à informer les élèves sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux après leurs études secondaires via différents stands de partenaires de la CDM. A travers un jeu, les CES de la PIES

¹⁶ *Miti* est une plateforme de conseil en ligne gratuite qui a été mise en place par les Cités des métiers wallonnes (www.miti.be).

proposent, dans cet atelier, une première approche sur les possibilités dans l'enseignement supérieur.

- 2 animations en réponse à des sollicitations du partenaire représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles à la CDM afin de venir en support à leurs activités pour sensibiliser à la thématique de l'enseignement supérieur.
- 2 activités sur le thème de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), en collaboration avec Actiris. Ces séances visent à informer les personnes désireuses de reprendre des études supérieures mais n'ayant pas forcément les titres requis pour y accéder.
- 5 ateliers « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? » (point 3.4.2)
- 3 jours de participation à des salons, à savoir ceux des SIEP de Bruxelles et au « Job day » de la Faculté de psychologie de l'UCLouvain.
- 3 ateliers « Etudes supérieures en Belgique : cursus néerlandophone ou francophone ? » : cette nouvelle séance vise toute personne bilingue intéressée d'en savoir plus sur les systèmes d'enseignement supérieur francophone et néerlandophone. Le participant cerne ainsi mieux les spécificités de chacun de ces enseignements.
- 3 ateliers « Reprendre des études : conseils pratiques » : cette nouvelle séance permet d'informer sur le fonctionnement général de l'enseignement supérieur, avec un focus sur les spécificités de l'enseignement de promotion sociale. Elle sensibilise également aux différentes mesures et aménagements existants pouvant soutenir un projet de reprise d'études.
- 3 ateliers « Devenir enseignant : fonctions, études et une mesure de soutien » et 4 ateliers « Devenir infirmier : fonctions, études et une mesure de soutien ». Ces présentations reprennent des informations portant sur la réalité des métiers ainsi que sur les études et les formations qui y mènent. Elles mettent également en avant la mesure d'aide à la reprise d'étude (Formation professionnelle individuelle en établissement d'enseignement - FPIEE) de Bruxelles-Formation.
- 4 visites de la Cité des métiers de Bruxelles.

Au niveau de la veille documentaire et de son développement :

Durant l'année 2021, les CES ont alimenté la base documentaire de la CDM ainsi que celle du Pôle académique de Bruxelles. De nouveaux articles ont pu voir le jour et d'autres ont été modifiés sur les sites Web de la CDM et du Pôle académique de Bruxelles. Les CES ont veillé, en collaboration avec la documentaliste de la CDM, à alimenter les ressources documentaires papier présentes dans l'espace ad hoc de la CDM.

Lors des réunions d'équipe avec l'ensemble des partenaires de la CDM, les CES ont également pu partager, de manière ponctuelle, certaines initiatives des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des changements réglementaires propres à l'enseignement supérieur.

En outre, une brochure de présentation des activités des CES a été rédigée. Elle a été organisée en trois catégories : les activités initiées par les conseillères en études supérieures, celles programmées en collaboration avec des partenaires de la Cité des métiers et celles menées avec des membres du Pôle académique de Bruxelles.

Enfin, une vidéo intitulée « Fin de secondaire et après...? » a été produite par les CES avec d'autres partenaires à la Cité des métiers de Bruxelles. La vidéo est disponible sur [la chaîne Youtube](#) du Pôle académique de Bruxelles.

L'ensemble des activités réalisées par les Conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles est détaillé dans un rapport d'activités annuel spécifique, adressé au Conseil de gestion d'Actiris.

4. Communication

La stratégie de communication du Pôle a une portée transversale. Elle vise à mettre en valeur toutes les activités menées au sein des différents axes d'action de l'association : l'information et l'orientation, l'aide à la réussite, le logement, mais également l'enseignement supérieur inclusif.

4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale

Avec le soutien du Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR), le chargé de communication, Adriano Leite, a travaillé en 2021 sur plusieurs projets transversaux concernant l'ensemble des acteurs du Pôle académique de Bruxelles.

4.1.1 Evènements et activités du Pôle académique

En raison du contexte sanitaire, les évènements et les activités du Pôle académique de Bruxelles ont été organisés majoritairement à distance. Afin de contribuer à leur bonne réalisation, l'apport en communication a été renforcé et plusieurs actions ont été réalisées : la programmation des salles virtuelles, la rédaction et la diffusion d'un tutoriel aux utilisateurs des plateformes numériques, la création de formulaires, la gestion des inscriptions, la publication et la promotion des évènements sur le site Web et sur les réseaux sociaux. Toutes les activités menées par les équipes du Pôle ont également bénéficié d'un suivi en matière de communication post-évènement.

Concernant le Guide au(x) choix d'études, le suivi de la maquette a été assuré ainsi que l'impression de 7.000 exemplaires. Le dossier pédagogique a également été mis à jour.

4.1.2 Diffusion de la newsletter du Pôle

Intitulée « L'Essentiel du Pôle », la newsletter fait un état des activités organisées par les axes d'action du Pôle ou auxquelles celui-ci participe en tant qu'acteur majeur. Cette communication est destinée aux différents publics : étudiants, établissements du secondaire, ainsi qu'aux directions et au personnel des 45 institutions du Pôle.

En 2021, la newsletter du Pôle est parue au mois de juin. Au total, ce sont plus 3.500 personnes qui ont bénéficié d'un accès aux actualités du Pôle lors de cet envoi.

4.1.3 Mise en conformité de la base de données du Pôle avec celle de l'ARES

Dans l'objectif de rationaliser l'alimentation des moteurs de recherche des différents acteurs de l'enseignement supérieur, l'ARES a développé la base de données HOPS (Habitations et offre programmée d'enseignement supérieur), qui fait partie du projet *e-paysage*. Elle permet d'harmoniser la liste d'études accessible sur le site internet du Pôle académique de Bruxelles.

Ce projet a connu certaines difficultés techniques, ce qui a ralenti sa progression. Toutefois, l'interface de la nouvelle base de données « études » du site Web du Pôle académique de Bruxelles¹⁷ a été finalisée en mai 2021.

Dorénavant, la recherche peut s'effectuer à deux niveaux. Premièrement, au sein de la bannière, un moteur de recherche par mot-clé permet un affichage en temps réel. Deuxièmement, l'utilisateur peut affiner sa requête selon ses besoins grâce aux filtres prévus à cet effet : type d'enseignement, domaine, niveau, langue des études et horaires.

Une synchronisation est réalisée avec la base de données authentique de l'ARES (HOPS). Plus de 800 formations y sont répertoriées. L'interface est performante et répond visiblement aux besoins du public.

4.1.4 Autres réalisations

Poursuivant les objectifs fixés dans le Plan de communication du Pôle académique de Bruxelles, une série d'activités de communication non citées ci-avant ont également été mises en œuvre au cours de l'année 2021, entre autres :

- Suivi de communication concernant les activités des CES de la CDM : site Web, réseaux sociaux, e-mailings, supports graphiques, etc. (point 3.5.1) ;
- Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux, notamment sur *Facebook* ;
- Alimentation de la chaîne *YouTube* du Pôle ;
- Recensement des activités (journées portes ouvertes, cours ouverts, etc.) des 45 institutions d'enseignement supérieur (IES) membres du Pôle : mise en ligne dans l'agenda du site Web du Pôle et diffusion sur les réseaux sociaux ;
- Mise à jour de la section « Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) » du site internet du Pôle académique de Bruxelles (point 5.3)
- Réalisation de la version synthétique du rapport d'activités du Pôle académique de Bruxelles permettant une lecture dynamique des principales actions de l'année écoulée ;
- Conception de supports graphiques permettant la promotion des études à Bruxelles, y compris une parution dans des publications ciblées sur l'enseignement supérieur ;
- Diffusion des informations relatives aux projets à l'initiative du Pôle.

¹⁷ <https://www.poleacabruelles.be/etudes/>

5. Enseignement supérieur inclusif

La Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) a été créée à la fin de l'année 2015 à la suite de la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014¹⁸ relatif à l'enseignement supérieur inclusif. Elle veille au respect dudit Décret. Elle élabore des pistes de réflexion afin de soutenir les étudiants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Elle a pour vocation d'être un lieu d'échange de bonnes pratiques entre les représentants des établissements membres. Cette instance diffuse également des informations spécifiques telles que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES.

La ChESI remet à la CESI un rapport d'activités réalisé par année académique.

La ChESI est composée de représentants des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts du Pôle. Les établissements de promotion sociale n'ont pas été associés étant donné qu'ils disposent de leur propre législation en la matière. Toutefois, un invité permanent a été désigné par les établissements de promotion sociale pour siéger au sein de la ChESI. Des membres des organisations représentatives des étudiants participent également aux rencontres. L'instance est présidée par Julie Ravets, assistante sociale au sein de l'Ecole supérieure des arts - Ecole nationale supérieure des arts visuels de la cambre.

Sa composition figure à l'annexe 11.5.

Au cours de l'année 2021, quatre réunions ont été organisées aux dates suivantes : le 27 janvier, le 26 mai, le 1^{er} septembre et le 21 octobre.

Les projets suivants ont été évoqués lors de ces séances. Ils sont détaillés ci-après.

5.1 Le rapport d'activités 2020-2021 de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

L'article 30 du Décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif prévoit qu'un rapport d'activités de la ChESI doit être annuellement rédigé. Conformément à la proposition qui avait été acceptée par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES lors de l'année académique 2014-2015, le rapport des Chambres de l'enseignement supérieur inclusif des Pôles académiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisé sur la base d'une année académique.

Le rapport d'activités 2020-2021 de la ChESI a été approuvé par le Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles le 15 octobre 2021. Il a ensuite été transmis à la CESI.

¹⁸ Modifié par Décret du 7 février 2019

5.2 Formation de sensibilisation concernant les implications de la pandémie de coronavirus Covid-19

Le 21 janvier 2021, la ChESI a organisé une formation de sensibilisation concernant les implications de la pandémie de coronavirus Covid-19 sur les étudiants en situation de handicap.

Cette séance, entièrement gratuite, a été programmée à distance.

Cinq salles virtuelles étaient prévues, à savoir une pour la séance plénière et quatre pour les ateliers d'une durée de 30 minutes. Ceux-ci étaient animés par des experts ayant ouvert les débats à l'aide de vidéos de témoignages d'étudiants en situation de handicap.

Au cours de cette matinée, quatre thèmes ont été traités :

- L'impact de la pandémie sur les troubles psychiques et de l'anxiété ;
- Les déficiences auditives ;
- Les déficiences visuelles ;
- Les étudiants dyslexiques.

Suite à l'enquête de satisfaction adressée aux participants, la majorité a considéré que la matinée leur avait apporté des informations utiles et neuves. Les échanges en séance plénière ont répondu aux attentes de la plupart des participants.

Les vidéos de la matinée de formation de la ChESI sont disponibles sur le site Web du Pôle académique de Bruxelles : <https://www.polecabruxelles.be/limpact-de-la-pandemie-sur-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>

5.3 Mise à jour de la section dédiée à la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du site Web du Pôle académique de Bruxelles

Un groupe de travail au sein de la ChESI a été constitué afin de discuter d'une mise à jour de la section¹⁹ « ChESI » du site Web du Pôle académique de Bruxelles.

Deux réunions ont été organisées au cours desquelles le groupe de travail a proposé diverses initiatives.

- La publication des vidéos de la matinée de formation de la ChESI du 21 janvier 2021 sur le site Web du Pôle ;
- Une mise à jour de la composition de la ChESI ainsi que de l'agenda des événements organisés par la ChESI ;
- L'édition, en version téléchargeable, du registre composé d'associations en lien avec l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en Région bruxelloise ;

¹⁹ <https://www.polecabruxelles.be/le-handicap-et-mes-etudes/>

Les coordonnées des personnes responsables des centres assimilés au Service d'accueil et d'accompagnement (SAA) au sein des établissements d'enseignement supérieur bruxellois ont été ajoutées à cette liste. Des mises à jour seront régulièrement effectuées.

5.4 Création de groupes de travail de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

Au cours de l'année 2021, des groupes de travail ont été constitués au sein de la Chambre d'enseignement supérieur inclusif. Lors des diverses réunions, les initiatives suivantes y ont été programmées.

- La rédaction d'une nouvelle brochure de la ChESI. Celle-ci sera disponible pour le début de l'année académique 2022-2023 ;
- La programmation de la formation destinée aux enseignants des établissements de l'enseignement supérieur bruxellois. L'évènement aura lieu en mai 2022 au sein de l'Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles. La formation est destinée prioritairement aux enseignants.

6. Logement

La Plateforme logement étudiant (PLE) est la structure facilitatrice en matière de logement étudiant à Bruxelles pour les établissements d'enseignement supérieur bruxellois.

L'ASBL a été créée en 2015 à l'initiative du secteur de l'enseignement supérieur bruxellois, avec le soutien du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Pôle académique de Bruxelles. Son objectif est de renforcer et d'améliorer les conditions d'accès au logement étudiant. Pour ce faire, elle a développé un site Web²⁰ entièrement gratuit. Ce dernier centralise les offres de logement étudiant à Bruxelles et facilite la recherche grâce à une optimisation des fonctionnalités. Une mise à jour est actuellement effectuée.

A l'avenir, des contrôles de la salubrité des logements mis en location pour les étudiants seront effectués par la PLE. Ceux-ci pourront constituer une garantie pour la Région bruxelloise (Label étudiant et bail étudiant). L'association travaille également en collaboration avec l'Agence immobilière sociale étudiante.

Par ailleurs, la PLE a mis sur pied en 2020 un service d'aide juridique au logement étudiant²¹ gratuit à destination des étudiants.

La PLE est financée principalement par la Région bruxelloise..

Depuis sa création, le Pôle académique de Bruxelles soutient financièrement la PLE dans l'organisation de ses missions en lui octroyant un subside annuel. Dès lors, cette dernière a été invitée à remettre annuellement au Pôle un bilan de ses activités ainsi que ses comptes. Une convention de collaboration pourrait être rédigée afin d'accentuer les liens entre les deux ASBL.

Chaque établissement d'enseignement supérieur du Pôle est représenté à l'Assemblée générale de la PLE. Leur participation à son Bureau ou à son Conseil d'administration est libre.

La PLE a partagé le stand du Pôle au sein du salon SIEP de Bruxelles en novembre 2021.

²⁰ <https://ple.mykot.be/>

²¹ <https://ajle.be>

7. Reliquat du Pôle académique de Bruxelles

Disposant d'un reliquat de budget, le Pôle a décidé de le mettre à disposition de ses institutions membres ou de sa cellule exécutive afin qu'ils puissent mener à bien des initiatives. Pour ce faire, une procédure de financement des projets du Pôle académique de Bruxelles a été rédigée. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration le 2 juillet 2021.

En décembre 2021, le solde du fonds des projets était de 255.000 euros.

La somme de 10.000 euros a été octroyée au projet d'aide psychologique à destination des étudiants des établissements de promotion sociale. Le projet ReStart a été budgété à concurrence de 35.000 euros.

Ces initiatives sont ci-dessous détaillées.

7.1 Le projet ReStart

Le projet Restart a été initié par l'Institut supérieur de promotion sociale Ilya Prigogine.

Une réflexion inter-réseaux entre établissements de promotion sociale a été menée concernant la création d'une formation à destination des étudiants de première année de bachelier qui abandonnent en cours d'année académique. Le taux d'échec de cette catégorie d'étudiants est conséquent.

Le triple objectif du dispositif est de travailler pendant trois mois avec les étudiants sur leurs prérequis disciplinaires (français, sciences, mathématiques, etc.), d'aborder des développements méthodologiques et de traiter de leur motivation. Des stages en entreprise pourraient être organisés.

La proposition répondant à des besoins liés aux conséquences de la pandémie de coronavirus, Nathalie Monier, Directrice-Présidente de l'Institut supérieur de promotion sociale Ilya Prigogine, l'a fait connaître aux comités d'accompagnement du Pôle académique de Bruxelles (CAIOR et CODAC) en proposant une collaboration avec ce dernier.

Le Pôle académique disposant d'un budget excédentaire et le projet répondant aux conditions d'éligibilité de sa procédure de financement, le dossier a été examiné et approuvé en septembre 2021 par les membres du Bureau du Pôle. Une chargée de mission a dès lors été engagée en octobre 2021, Joanne Content (0,5 ETP).

7.2 Le projet d'aide psychologique à destination des étudiants des Etablissements de promotion sociale

En 2021, le Pôle académique de Bruxelles a octroyé aux établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale un montant de 10.000 euros pour un projet d'aide psychologique à destination des étudiants inscrits dans ces structures d'enseignement. En effet, aucune aide sociale directe de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne leur est accordée à cet égard.

Un marché public a été lancé par l'EPFC auprès des centres psychologiques et des professionnels indépendants. Un psychologue a été engagé. Malgré une fréquence assez faible en septembre et en octobre 2021, les demandes de soutien psychologique se sont multipliées à partir de novembre 2021.

8. Période de pandémie - Projets d'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur

8.1 Fédération Wallonie-Bruxelles : aide aux étudiants en situation de précarité

La crise sanitaire ayant aggravé la condition des étudiants en situation de précarité, des moyens ont été dégagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, les informations quant à ces aides ne parvenant pas directement à ces bénéficiaires, le Cabinet de la Ministre Valérie Glatigny a souhaité mettre en place une collaboration avec les pôles académiques. Ces derniers ont donc centralisé et diffusé plus largement les aides disponibles pour les étudiants en situation de précarité.

Pour mener à bien ce projet, un recensement a été réalisé (au sein des établissements membres du Pôle et en dehors) en matière d'aides alimentaires, financières, psychosociales, etc. octroyées au public étudiant pendant la crise sanitaire. Les informations ont été regroupées sur le site Web du Pôle académique de Bruxelles et sont mises à jour régulièrement. La page Web consacrée à ce sujet a été diffusée auprès des 45 institutions membres du Pôle avec la demande de relayer l'information auprès de leurs étudiants et a fait l'objet de campagnes sur les réseaux sociaux.

8.2 Fonds fédéral : intervention psychologique proactive pour les étudiants (mesure temporaire)

Dans le cadre de la mesure temporaire d'intervention psychologique, un financement a été dégagé par le Fédéral (Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement) en 2021 pour la mise en œuvre d'activités collectives. Cette initiative sera organisée jusqu'au mois de mai 2022. Seules des activités collectives peuvent être prises en charge par ce projet.

Le montant disponible pour l'enseignement francophone bruxellois s'élève à 227.843 euros. Ce fonds a été octroyé aux pôles académiques afin de soutenir les étudiants en matière d'aide psychosociale.

Le Pôle académique de Bruxelles s'est associé avec trois acteurs bruxellois : le Service de santé mentale de l'ULB, le Centre Chapelle-aux-Champs ainsi que la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente. Un catalogue d'activités en matière de soutien psychologique et de bien-être des étudiants a été conçu avec les opérateurs identifiés. Cet inventaire ainsi que les modalités pratiques d'inscription ont été communiqués aux 45 membres du Pôle. Le projet du Pôle a été validé par le Comité de pilotage et a reçu l'avis favorable du SPF-Santé le 1^{er} juillet 2021.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce projet, les membres du Pôle ont été invités à plusieurs reprises à relayer auprès des étudiants les informations concernant les activités programmées.

Quatre rapports d'activités doivent être adressés à l'Universitair Psychiatrisch Centrum KU Leuven²². Le premier a été communiqué le 30 septembre 2021, le second l'a été le 30 décembre 2021.

Suite à la rédaction de ce dernier, le Pôle a souhaité attirer l'attention du Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank Vandenbroucke, sur certains constats concernant le résultat de ces initiatives. Une inadéquation existait entre l'organisation des activités collectives et les besoins des étudiants. Peu d'établissements d'enseignement supérieur du Pôle ont fait appel aux opérateurs du projet. Le taux de participation étant faible, seules quelques activités collectives à destination des étudiants ont été programmées entre septembre et décembre 2021. Les étudiants ont faiblement adhéré aux sessions de groupe. Par contre, les demandes de prises en charge individuelles des centres de santé mentale ont connu une nette progression.

Dès lors, à la fin du mois de décembre 2021, une requête a été adressée au Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement en vue de réajuster le projet et éventuellement permettre la programmation d'activités individuelles.

²² Katholieke Universiteit Leuven.

9. Perspectives

A la suite des actions menées en 2021, sont listées ci-après les perspectives du Pôle académique de Bruxelles pour l'année 2022 en matière d'aide à la réussite et d'accès aux études, d'orientation et d'information, ainsi que de communication transversale.

Aide à la réussite et accès aux études

En raison de la démission de la chargée de mission de cet axe d'action, les actions énoncées ci-après sont mises en perspectives. Elles devront être planifiées avec la nouvelle personne engagée dont son contrat débutera en octobre 2022.

1) Les projets scientifiques :

- Préparation de la 7^e journée scientifique ;
- Suivi des activités de HELangue et prise de contact avec le nouveau comité ;
- Publications scientifiques.

2) Les projets de formation :

- Ateliers méthodologiques en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles pour les élèves et les étudiants ;
- Programme d'accompagnement pédagogique pour les enseignants-chercheurs du Pôle académique de Bruxelles (atelier, support en ligne, etc.).

3) Les services à la collectivité :

- Coordination du réseau Bruscaj ;
- Participation aux réseaux Bruxsar ;
- Reconduction du tutorat dans les Ecoles supérieures des arts et les Etablissements de promotion sociale.

Information sur les études et aide à l'orientation

- 1) Continuer de proposer des alternatives aux étudiants et aux élèves concernant la recherche d'information et aide à l'orientation par la mise en place d'activités à distance ;
- 2) Evaluation et réédition du Guide au(x) choix d'études en vue d'une (re)distribution aux établissements d'enseignement secondaire bruxellois ;
- 3) Déclinaison du Guide au(x) choix d'études en application mobile ;
- 4) Mise en place d'un projet de formation pour les enseignants et professionnels de l'orientation avec l'adaptation du Guide au(x) choix d'études dans le cadre du groupe Orientation tout au long de la vie (OTLAV) ;
- 5) Organisation de séances d'information à destination de parents et élèves ;

- 6) Collaborations diverses avec l'enseignement secondaire ;
- 7) Développement des activités des conseillères en études supérieures au sein de la Cité des métiers de Bruxelles (CDM) :
 - Maintenir l'animation / l'organisation des certaines activités collectives de manière virtuelle ;
 - Organiser des séances d'information sur les études menant aux métiers porteurs (collaboration avec Actiris);
 - Poursuivre les ateliers en lien avec le Guide au(x) choix d'études ;
 - Organiser des ateliers d'aide au choix d'études (orientation) ;
 - Prévoir les ateliers liés à la poursuite des études (orientation vers le master).
- 8) Participation aux salons SIEP à Bruxelles et en Wallonie ;
- 9) Formation au sein de l'Institut de la formation en cours de carrière à destination des enseignants du secondaire et des centres PMS ;
- 10) Séminaires « orientation » à destination des élèves du secondaire ;
- 11) Poursuite de la collaboration avec la Plateforme logement étudiant et la Cellule vie étudiante.

Communication transversale

- 1) Organisation d'un évènement fédérateur à destination des élèves de l'enseignement secondaire et / ou étudiants du supérieur ;
- 2) Conception et diffusion de supports de communication ;
- 3) Renforcement de la présence du Pôle sur les réseaux sociaux autres que *Facebook* ;
- 4) Renforcement de la collaboration avec le service communication de la CDM afin de promouvoir les projets du Pôle et les activités des conseillères en études supérieures ;
- 5) Facilitation de la communication entre la base de données de la CDM avec la nouvelle base de données du Pôle afin de permettre une mise à jour automatique du catalogue de formations bruxelloises sur le site de la Cité des métiers et de faciliter le travail des conseillères en études supérieures sur place.
- 6) Suivis de communication des actions développées dans le cadre des projets concernant la transition secondaire-supérieur ;
- 7) Diffusion des évènements des 45 institutions du Pôle, notamment les dates des journées portes ouvertes et cours ouverts ;
- 8) Création et impression du présent rapport d'activités en version synthétique ;

- 9) Renforcement des campagnes ponctuelles sur les réseaux sociaux et / ou papiers à destination de nos publics cibles ;
- 10) Révision du Plan de communication du Pôle.

Partage des services et des infrastructures entre les institutions membres

- 1) Favoriser le partage d'infrastructures (salles d'étude, bibliothèques, etc.) entre les établissements d'enseignement supérieur du Pôle ;
- 2) Développer des services (éducatifs, culturels, sportifs, etc.) à l'intention des étudiants et des membres du personnel des institutions ;
- 3) Collaborer avec les CPAS des communes bruxelloises pour ouvrir des lieux d'étude durant les périodes de blocus.

10. Abréviations

ARES	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
ASEB	Association de solidarité étudiante en Belgique
ASBL	Association sans but lucratif
CPMS	Centre psycho-médico-sociaux
CPAS	Centre public d'action sociale
ChESI	Chambre de l'enseignement supérieur inclusif
CDM	Cité des métiers
CAIOR	Comité d'accompagnement pour l'axe lié à l'information et à l'orientation des études
CoDaC	Comité d'accompagnement pour l'axe stratégique lié à l'accès aux études et à l'aide à
CESI	Commission d'enseignement supérieur inclusif
CES	Conseillères en études supérieures
EPS	Ecole de promotion sociale
ESA	Ecole supérieure des arts
ETP	Equivalent temps plein
FAPEO	Fédération de parents de l'enseignement officiel
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
FSE	Fonds social européen
FIE	Formation Initiale des Enseignants
FPIEE	Formation professionnelle individuelle en établissement d'enseignement
HOPS	Habilitations et offre programmée d'enseignement supérieur
HOPS	Habilitations et offre programmée d'enseignement supérieur
HE2B	Haute école Bruxelles-Brabant
IBEFES	Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi.
IFC	Institut de la Formation en Cours de Carrière
IES	Institutions d'enseignement supérieur
IES	Institutions d'enseignement supérieur
KU Leuven	Katholieke Universiteit Leuven
	la réussite
OTLAV	Orientation tout au long de la vie
PIES	Plateforme d'information sur les études supérieures
PLE	Plateforme logement étudiant
RTBF	Radio Télévision Belge Francophone
SAA	Service d'accueil et d'accompagnement
SIEP	Service d'information sur les études et les professions
UFAPEC	Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique
UCLouvain	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience

11. Annexes

11.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021

Universités

- 1) Université libre de Bruxelles
- 2) Université Saint-Louis – Bruxelles
- 3) Université catholique de Louvain

Hautes écoles

- 1) Haute Ecole Léonard de Vinci
- 2) Haute Ecole Galilée
- 3) Haute Ecole EPHEC
- 4) Haute Ecole « ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
- 5) Haute Ecole Francisco Ferrer
- 6) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- 7) Haute Ecole Bruxelles-Brabant
- 8) Haute Ecole Lucia de Brouckère

Ecoles supérieures des arts

- 1) Conservatoire royal de Bruxelles
- 2) Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre
- 3) Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
- 4) Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
- 5) Académie royale des Beaux-arts – Ecole supérieure des arts de la Ville de Bruxelles
- 6) Institut national supérieur des arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- 7) ESA le 75 : Ecole supérieure des arts de l'Image
- 8) Ecole supérieure des arts du Cirque

Etablissements de promotion sociale

- 1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
- 2) Cours industriels
- 3) Ateliers Saint-Luc
- 4) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
- 5) EPFC 1
- 6) EPFC 2
- 7) EPFC 3
- 8) EPFC 5
- 9) EPFC 7
- 10) EPFC 8
- 11) EPFC 9
- 12) Institut des carrières commerciales

- 13) Institut Paul Hankar
- 14) Institut Ilya Prigogine
- 15) Institut Lallemand
- 16) Institut Machtens
- 17) Institut Roger Guilbert
- 18) Institut Roger Lambion
- 19) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
- 20) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
- 21) Etablissement d'Enseignement pour Adulte et Formation Continue Evere
- 22) Etablissement d'Enseignement pour Adulte et Formation Continue d'Uccle
- 23) Cours de promotion sociale d'Uccle
- 24) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
- 25) Institut technique de Namur
- 26) Institut de Formation de Cadres pour le Développement

11.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021

Annemie Schaus	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Valérie Biéva	Haute Ecole Léonard de Vinci
Pierre Smets	Haute Ecole Galilée
Emmanuelle Havrenne	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « ICHEC – ECAM – ISFSC »
Aurélie Baudier	Haute Ecole Francisco Ferrer
Suna Tekir	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Annick Vandeuken	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Renaud Loridan	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Benoît Hennaut	Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Laurence Rassel	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Daphné de Hemptinne	Académie royale des Beaux-arts – Ecole supérieure des arts de la Ville de Bruxelles
Laurent Gross	Institut national supérieur des arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	Ecole supérieure des arts de l'Image « Le 75 »
Reynaldo Rampersad	Ecole supérieure des arts du Cirque
Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé

Lionel Clavé	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Atelier social Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC - Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Serge Bressers	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Benoît Stoffen	EPFC 7
Sylvie Matis	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christopher Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Serge Coulon	Institut Roger Guilbert
Catherine Ceuppens	Institut Roger Lambion
Karin Mertens	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Laure Acquaviva	Etablissement d'Enseignement pour Adulte et Formation Continue Evere
Jean-Marie Mfulu-Mafuta	Etablissement d'Enseignement pour Adulte et Formation Continue d'Uccle

Valérie De Broyer	Cours de promotion sociale d'Uccle
David Lambert	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Julie Van Laethem	Institut technique de Namur
Bernard Clarinval	Institut de Formation de Cadres pour le Développement

INVITES

Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Marc Mayne	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Alain Leveque	Vice-Recteur aux affaires étudiantes, aux services à la communauté et à la culture

11.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021

Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul <i>Co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Annemie Schaus <i>Co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
Alain Leveque	Université libre de Bruxelles
Nadine Postiaux	Université libre de Bruxelles
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
Carine Guillaume	Université libre de Bruxelles
Anne Weyembergh	Université libre de Bruxelles
Emmanuelle Havrenne	Haute Ecole EPHEC
Annick Vandeuuren <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Suna Tekir	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC »
Aurélie Baudier	Haute Ecole Francisco Ferrer
Valérie Biéva	Haute Ecole Léonard de Vinci
Geneviève Halleux	Haute Ecole Léonard de Vinci
Pierre Smets <i>Co-Président</i>	Haute Ecole Galilée
Laurence Rassel <i>Vice-Présidente</i>	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Serge Bressers <i>Vice-Président</i>	EPFC
Alicia Jadoul	FEF

Alexander Schwandes	FEF
Lucas Van Molle	FEF
Arno Schrooyen	FEF
Hajar Benhachemi	FEF
Maxime Debot	FEF
Maud Snel	CSC-Enseignement
Jean-Claude Duquesne	SLFP
Thierry Lavendhomme	CNE
Grégory Lewkowicz	CGSP enseignement
Valérie De Nayer	CGSP enseignement
René Hollestelle	APPEL / CGSLB

INVITES

Marc Streker	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Michel Devillers	Université catholique de Louvain
Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Marc Mayne	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts / Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
Corinne Duckstein	Présidente du CAIOR du Pôle

11.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021

Annemie Schaus <i>Co-Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul <i>Co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Pierre Smets <i>Co-Président</i>	Haute Ecole Galilée
Serge Bressers <i>Vice-Président</i>	EPFC
Laurence Rassel <i>Vice-Présidente</i>	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Annick Vandeuuren <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles - Ilya Prigogine
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
<i>Invitée permanente : Présidente du CAIOR</i> Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
<i>Invitée permanente : Présidente du CoDaC</i> Nadine Postiaux	Université libre de Bruxelles

11.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021

Florence Vanderstichelen <i>Didier Lambert</i>	Université catholique de Louvain
Alain Lévêque (Vice-Président) <i>Kelli Volpe</i>	Université libre de Bruxelles
Clara Wauthy <i>Delphine de Jonghe d'Ardoye</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Dominique Holvoet <i>Fabienne Cuvelier</i>	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne <i>Dominique Parys</i>	Haute Ecole Galilée
Gaëlle Thayse <i>Valentine Leemans</i>	Haute Ecole EPHEC
Sandrine David	Haute Ecole ICHEC-ECAM-ISFSC
Nathalie Taymans	Haute Ecole Francisco Ferrer
Nicole Bardaxoglou (Vice-Présidente) <i>Stéphane Camut</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Geneviève Tibackx <i>Marie Dejeans</i>	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Estelle Ciccia	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets (Présidente)	Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre
Cécile Dujardin <i>Louise Bernatowicz</i>	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Maryline Ledoux	Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique
Noelle Costa-Fujimoto	ESA le 75 : Ecole supérieure des arts de l'Image
Muriel Parent <i>Camille Chantrain</i> <i>Anne Simon</i>	Académie royale des Beaux-arts de la Ville de Bruxelles – Ecole supérieure des arts

Thaïs Cesar <i>Isabelle Simon</i>	Ecole supérieure des arts du Cirque
Mathieu Richard	Conservatoire royal de Bruxelles / Institut national supérieur des arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Arno Schrooyen	FEF
Catherine Ceuppens	Invité permanent désigné par les établissements de promotion sociale

11.6 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2021

Nadine Postiaux <i>Présidente</i> <i>Jean-Christophe Leloup</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Aveline Mazy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Marie Géonet	Haute Ecole Léonard de Vinci et Université catholique de Louvain
Maryline Ledoux	Ecole supérieure des arts – Ecole de recherche graphique
Kevin Saladé	Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre
Caroline Scheepers ²³	Pôle académique de Bruxelles
Stéphanie Delneste ²⁴	Pôle académique de Bruxelles

²³ La fin du contrat de Caroline Scheepers a eu lieu en décembre 2021.

²⁴ Le non-renouvellement du contrat de Stéphanie Delneste a eu lieu à la fin du mois de septembre 2021.

11.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2021

Corinne Duckstein <i>Présidente</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Véronique Eloy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Nathalie Monier	Institut Ilya Prigogine
Anne Pollet	Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Adriano Leite	Pôle académique de Bruxelles
Isabelle Alen	Pôle académique de Bruxelles
Céline Bonnet	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Elise Peltier	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers
Amandine Philips	Pôle académique de Bruxelles – Cité des métiers

11.8 Personnel du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021

Isabelle Alen	Chargée de mission en orientation
Joanne Content	Chargé de mission pour le projet ReStart
Samara Hussain	Assistante administrative
Adriano Leite	Chargé de communication et de l'information sur les études
Monique Sousa Matias	Secrétaire administrative
Corinne Duckstein	Coordinatrice de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers
Céline Bonnet	Conseillère en études supérieures Détachée du Pôle académique de Bruxelles à la Cité des métiers
Elise Peltier	Conseillère en études supérieures Détachée du Pôle académique de Bruxelles à la Cité des métiers
Amandine Philips	Conseillère en études supérieures Détachée du Pôle académique de Bruxelles à la Cité des métiers

11.9 Budget de l'exercice 2021

COMPTES 2021 : Subvention FWB - Budget ordinaire

	Budget ajusté 2021	Comptes 2021	Solde
Recettes			
Fédération Wallonie Bruxelles			
1 Allocation de base et allocation complémentaire	390.600	389.400	-1.200
Total	390.600	389.400	-1.200
Dépenses			
<u>Secrétariat</u>			
2 - Personnel (0,5 ETP)	29.500	30.989	1.489
3 - Fonctionnement-équipement-amortissement	6.000	3.455	-2.545
4 - Maintenance du site internet	1.000	545	-455
<u>Comptabilité et secrétariat social</u>			
5 - Personnel (0,25 ETP)	20.000	20.135	135
<u>Centre de didactique</u>			
6 - Personnel (1,75 ETP)	140.000	149.122	9.122
7 - Fonctionnement-équipement-amortissement	5.000	3.357	-1.643
8 - Projets	9.000	12.841	3.841
9 - Tutorat (ESA - EPS)	19.000	12.580	-6.420
<u>Information, orientation et communication</u>			
10 - Personnel (1,85 ETP)	112.000	113.852	1.852
11 - Fonctionnement-équipement-amortissement	5.000	5.620	620
12 - Projets de communication	7.500	5.462	-2.038
13 - Projets d'orientation	1.000	0	-1.000
14 - Salons SIEP	4.500	4.293	-207
15 - Guide au choix des études (solde budget 2020)	14.773	6.574	-8.199
16 <u>Chambre de l'enseignement supérieur inclusif</u>	1.000	732	-268
17 Frais de formation	2.300	2.300	
18 Subside Asbl PLE	8.000	8.000	
Total	385.573	379.856	-5.717
Résultat d'exploitation 2021	5.027	9.544	4.517
Produits et charges financières		24	
Produits et charges non récurrentes		6.371	
Résultat de l'exercice 2021	5.027	15.939	
Report du solde 2020	512.603	512.603	
Affectation au fonds des projets		-300.000	
Résultat cumulé au 31/12/21 à reporter en 2022	517.630	228.542	

11.10 Publications du Centre de Didactique de l'enseignement supérieur

Plusieurs publications ont été réalisées en 2021 ou sont en cours de préparation.

Direction d'ouvrages

- Scheepers, C. (2021). Former à l'écrit, former par l'écrit dans le supérieur. Bruxelles : De Boeck, coll. Pédagogies en développement.
- Kervyn, B., Lebrun, M., Marmy-Cousin, V., Scheepers, C. (coord., en cours). Questionner l'articulation entre le terrain et la recherche en didactique du français. Namur : Presses universitaires de Namur.

Articles de périodiques dans des revues avec comité de lecture

- Scheepers, C. & Hertay, A. (soumis). Le concours d'admission à la FEMIS : l'épreuve écrite d'analyse filmique. RIPES.
- Scheepers, C. & Hertay, A. (soumis). L'enseignement-apprentissage du français dans le cinéma contemporain. Repères.

Chapitres d'ouvrages

- Charpentier, G. (2021). « Les travaux écrits de recherche au 3^e degré de l'enseignement secondaire bruxellois. Une transition efficace vers l'écrit au supérieur ? ». In C. Scheepers (dir.). Former à et par l'écrit dans l'enseignement supérieur. Bruxelles, Belgique : De Boeck, pp. 51-64.
- Delneste, S. (accepté). « Le roman illustré pour lecteurs débutants. Un genre spécifique du champ éditorial francophone ». In Swoboda, T. & Tilleuil, J.-L. (dir.). Raconter, un acte culturellement marqué. Louvain-la-Neuve : Academia/L'Harmattan, coll. Texte-Image.
- Scheepers, C. (2021). « Avant-propos ». In C. Scheepers (dir.). Former à et par l'écrit dans l'enseignement supérieur. (pp. 17-27). Bruxelles : De Boeck.
- Scheepers, C. (2021). « Former à et par l'écrit dans le Pôle académique de Bruxelles : pratiques, représentations et perspectives ». In C. Scheepers (dir.). Former à et par l'écrit dans l'enseignement supérieur. (pp. 85-99). Bruxelles, Belgique : De Boeck.
- Scheepers, C. & Delneste, S. (2021). « L'écrit, en amont du supérieur et au cœur de la transition académique ». In C. Scheepers (dir.). Former à et par l'écrit dans l'enseignement supérieur. (pp. 31-49). Bruxelles : De Boeck.
- Scheepers, C. (2021). « Pour une modélisation reliant statut des objets et formats d'activités ». In A. Bourgoz et al. (dir.). De la linguistique à la didactique des langues. Dialogues avec Jean-François De Pietro. (pp. 68-69). Neuchâtel : IRDP.

- Scheepers, C. (accepté). « Les dispositifs centrés sur l'écrit académique par le prisme des journées d'études belges ». In A. Chiaruttini & B. Kervyn (dir.). Les dispositifs en didactique du français. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Scheepers, C. (en préparation). « L'auctorialité de l'élève, de l'étudiant et de l'enseignant ». In C. Delarue-Breton & J. Crinon (dir.). Langage, construction des savoirs et inégalités scolaires. Volume hommage à Elisabeth Bautier.

Communication scientifique lors d'un colloque

- Scheepers, C. & consortium HELangue (2021, 8 octobre). Les pratiques lectorales des étudiants des hautes écoles : les représentations des étudiants, des enseignants et des professionnels. Communication présentée au colloque CIEL 2021, « Enseigner à lire, apprendre à lire à l'université ? Approches de l'écrit et pratiques d'enseignement », Université de Lausanne, Lausanne, Suisse.
- Scheepers, C. & Delneste, S. (2021, 28 octobre). La transition vers le supérieur sous l'angle du plurilinguisme. Communication présentée au congrès ARIC, « L'interculturel par temps de crises. Regards croisés à l'aune des bouleversements contemporains », Université Côte d'Azur, Nice, France.
- Scheepers, C. (2021, 1er décembre). Les notes de cours des enseignants du supérieur : quels écrits, quelles procédures ? Communication présentée à la journée d'étude de l'INSPE de Paris — Sorbonne Université, « Les notes de cours des enseignants. Un objet écrit non identifié ? », Paris, France.
- Scheepers, C. & consortium HELangue (2021, 3 décembre). La métacognition : pour autoréguler ses pratiques lectorales et scripturales dans l'enseignement supérieur. Symposium présenté à la 6^e journée scientifique du Pôle académique de Bruxelles, « La métacognition : pour réguler ses apprentissages et son enseignement », Haute École Léonard de Vinci, Bruxelles, Belgique.

Organisation d'une journée scientifique et d'un colloque international

- Marie-Christine Pollet (Professeure à l'ULB) et Caroline Scheepers (toutes deux membres du CA de l'Association internationale de Recherche en Didactique du Français) avaient accepté d'organiser la prochaine journée d'études de la section belge de l'AIRDF. Cette journée sera programmée à l'ULB en 2022. La journée aura pour titre : « L'argumentation, un objet d'apprentissage, de la maternelle à l'université ».

Coordination d'un manuel pour les enseignants du secondaire

- Pollet, M.-Chr. & Scheepers, C. (2021). Pour enseigner le français en quatrième. Variations autour des UAA et des savoirs dans l'enseignement secondaire de transition. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

12. Table des matières

Introduction	1
1. Cadre institutionnel	3
1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles	3
1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles	3
1.2.1 Assemblée générale	3
1.2.2 Conseil d'administration	4
1.2.3 Bureau	5
1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles	5
1.3.1 Etat de la situation du personnel	6
1.4 Bilan financier	6
2. Centre de Didactique de l'Enseignement supérieur	8
2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite	8
2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite	8
2.2.1 La recherche	8
2.2.1.1 La publication des actes de la 4 ^e journée scientifique du Centre de Didactique	8
2.2.1.2 La 6 ^e Journée scientifique	9
2.2.1.3 La recherche HELangue écrit : une recherche appliquée interinstitutionnelle sur les pratiques langagières écrites des étudiants des hautes écoles	9
2.2.1.4 Les publications	10
2.2.2 La formation	10
2.2.2.1 Une formation pour les étudiants en collaboration avec le CPAS de la Ville de Bruxelles	10
2.2.2.2 Un séminaire sur la métacognition pour les personnes chargées de l'aide à la réussite	11
2.2.2.3 Des modules de formation sur l'enseignement à distance	11
2.2.2.4 Les réseaux de partages de pratiques	11
2.2.3 Les services à la collectivité	12
2.2.3.1 Le tutorat dans les écoles supérieures des arts et les établissement de promotion sociale	12
3. Information sur les études et l'aide à l'orientation	13
3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)	13
3.2 2 ^e édition du Concours « Etudier à Bruxelles »	14
3.3 Participation aux salons d'information sur les études (SIEP)	14
3.4 Les projets spécifiques développés en matière d'orientation	15
3.4.1 Guide d'aide au(x) choix d'études	15
3.4.2 Ateliers « Choisir mes études supérieures : une affaire de famille ? »	15
3.4.3 Participation du Pôle académique au Groupe OTLAV	15
3.4.4 La formation à l'Institut de la Formation en Cours de Carrière	16
3.5 Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers de Bruxelles	16
3.5.1 Les projets spécifiques de la Plateforme d'information sur les études supérieures	17

4. Communication	20
4.1 Actions menées dans le domaine de la communication transversale	20
4.1.1 Evènements et activités du Pôle académique	20
4.1.2 Diffusion de la newsletter du Pôle	20
4.1.3 Mise en conformité de la base de données du Pôle avec celle de l'ARES	20
4.1.4 Autres réalisations	21
5. Enseignement supérieur inclusif	22
5.1 Le rapport d'activités 2020-2021 de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	22
5.2 Formation de sensibilisation concernant les implications de la pandémie de coronavirus Covid-19	23
5.3 Mise à jour de la section dédiée à la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du site Web du Pôle académique de Bruxelles	23
5.4 Création de groupes de travail de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif	24
6. Logement	25
7. Reliquat du Pôle académique de Bruxelles	26
7.1 Le projet ReStart	26
7.2 Le projet d'aide psychologique à destination des étudiants des Etablissements de promotion sociale	27
8. Période de pandémie - Projets d'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur	28
8.1 Fédération Wallonie-Bruxelles : aide aux étudiants en situation de précarité	28
8.2 Fonds fédéral : intervention psychologique proactive pour les étudiants (mesure temporaire)	28
9. Perspectives	30
10. Abréviations	33
11. Annexes	34
11.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021	34
11.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021	36
11.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021	39
11.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au	41
11.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021	42
11.6 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2021	44
11.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2021	45

11.8	Personnel du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2021	46
11.9	Budget de l'exercice 2021	47
11.10	Publications du Centre de Didactique de l'enseignement supérieur	48
12.	<i>Table des matières</i>	50

Rapport d'activités 2021

Pôle académique de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP129/09
B-1050 Bruxelles
T. 02 650 28 53
www.poleacabruelles.be

Comité de rédaction :

Isabelle Alen, Céline Bonnet, Corinne Duckstein, Adriano Leite,
Amandine Philips, Caroline Scheepers, Monique Sousa Matias et Elise Peltier.


www.poleacabruelles.be

Avec le soutien de :


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES